



mai / juin 2025

ROCH info

Déchets ménagers

Modification des collectes

Passage une semaine sur deux, en alternance, pour les containers rouges et jaunes à partir du 30/06/2025 (semaine 27).

Pourquoi ?

- Adaptation aux besoins réels
- Maîtrise des coûts pour la collectivité et pour l'usager (les coûts de traitement et les taxes ont plus que doublé en 10 ans, actuellement les recettes ne couvrent plus les dépenses).

De nouveaux calendriers vont être distribués par Niort Agglo, avec un rappel sur les consignes de tri.

Des composteurs sont disponibles sur simple demande.

Pour plus d'infos : www.agglo-niort.fr ou appelez le : 0800 33 54 68.

service.dechet@agglo-niort.fr

Education

Dérogradation carte scolaire

La commune reçoit régulièrement des demandes de dérogation scolaire de parents qui aimeraient pouvoir mettre leur enfant dans une autre école, généralement pour des raisons d'organisation personnelle.

Cette démarche est légitime mais malheureusement nous ne pouvons y réserver de suite favorable.

En effet, chaque année, l'Education Nationale fixe un seuil minimum d'enfant par classe. En 2024, le seuil était de 25 enfants minimum pour une classe et notre RPI comptait 23 enfants par classe. D'autres écoles étant plus mal loties, il n'y a pas eu de fermeture de classe récemment mais notre groupement scolaire **risque la fermeture** en septembre 2025.

Or, une fermeture de classe implique une hausse du nombre d'enfants dans les autres classes, et donc moins de temps à leur consacrer par les enseignants.

D'autre part, l'école représente **une part importante du budget** communal : ménage, surveillance de cour, eau, chauffage, électricité, internet et téléphone, contrôles de sécurité, assurance, accompagnement dans le bus scolaire et garderie. Il y a également la cantine, pas obligatoire mais pourtant bien pratique, avec la préparation du repas par un cuisinier, charges fixes de la cuisine, et frais liés au service à midi.

Au total, le coût de l'école pour la commune était de 86 937€ en 2024, soit près de 2 000€ par enfant. Ces frais sont incompressibles, mis à part les 2.43 € de matières premières par repas. De plus, en cas de dérogation, la commune d'accueil demande à la commune de résidence de couvrir les frais liés à la scolarité de cet enfant, ce qui représente une charge supplémentaire pour le budget communal de la commune de résidence.

Toutes ces raisons nous obligent à **refuser systématiquement les dérogations à la carte scolaire**, en raison de l'intérêt communal.



Journée prévention à l'école

Le 6 mai dernier, les élèves de CM1 et CM2 ont eu la chance de **rencontrer les pompiers** lors d'une journée de prévention et d'informations.

Au programme la présentation du métier de sapeurs pompiers, une information sur les accidents domestiques, la découverte du camion citerne et quelques exercices avec la lance à incendie.

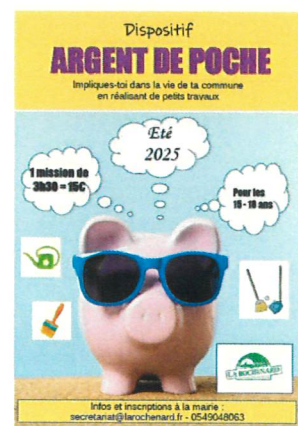
Cette journée a été animée par les membres de notre caserne locale, la Courance, située à La Gorre, afin d'augmenter la résilience du territoire.

La caserne cherche des volontaires. Pour plus de renseignements, contactez le Lieutenant Barbier au 06.25.58.00.57.

Dispositif argent de poche

Services publics

N'oubliez pas de vous inscrire auprès de la Mairie avant le **04/07/2025**



Le château d'eau

Au début du XXème siècle, La Rochénard située dans une plaine calcaire était souvent confrontée à des pénuries d'eau en été, les femmes pour la grande lessive devaient se rendre à Epannes. Chaque maison était équipée d'un puits, et à la fin du 19ème siècle, 3 mares avaient été creusées afin d'abreuver le bétail.

En 1928, le **Château d'eau est construit**, un des premiers en milieu rural, il va transformer la vie des Rochénardais. Ce réservoir de **90 mètres cubes**, **6 m de rayon**, perché à **17 mètres de hauteur**, dont l'eau est puisée à 17 mètres dans un puits situé en dessous et redistribuée dans chaque habitation du village, sans traitement et grâce à une pompe refoulante et aspirante triphasée de 5 m3 heure.

Pendant 50 ans il va satisfaire les besoins du village mais l'arrivée du modernisme, la consommation de plus en plus importante des ménages, l'agriculture et la sécheresse de 1976, vont obliger la commune à se rapprocher du syndicat de la vallée de la Courance pour un raccordement aux châteaux d'eau des communes voisines.

Le Château d'eau est **désaffecté en 1978** et vingt ans après, dans le cadre des grands travaux dans le marais du Président de la République, François Mitterrand, il est transformé en **observatoire**. Après avoir gravi les **77 marches**, il est possible de découvrir un panorama à 360 degrés, un océan de verdure à travers les 12 hublots percés dans le réservoir.

Quelques années plus tard, dans le cadre d'un chantier européen, des jeunes polonais et des jeunes du village ont peint **une fresque**, représentant des éléments du paysage rappelant une page d'histoire du village.

Le château d'eau se visite, la clef est à récupérer auprès du secrétariat de la mairie.

Festivités de l'été

Animations

Fête nationale...cette année encore les festivités auront lieu le 13 juillet au soir.

Au menu des festivités cette année, un repas avec ambiance musicale, une retraite aux flambeaux, des déambulations d'échassiers et un bal pour clôturer la soirée.

Repas sur inscriptions, à la mairie :

- le mardi 01/07/2025 de 18h à 19h30
- le vendredi 05/07/2025 de 10h00 à 12h00

Suivez votre village sur les réseaux sociaux

<http://www.larochenard.fr>



Dimanche 13 juillet - 19h - école des Acacias

- Fête Nationale

Au programme : repas en musique, déambulation sur échasses et ballade aux flambeaux.

N'oubliez pas de réserver vos repas : 2 permanences sont prévues.

Prévention été

Services publics

En période estivale, les températures peuvent augmenter de façon considérable.

L'exposition à des fortes chaleurs a un impact sur notre corps et les risques sur notre santé sont nombreux. Personnes âgées, nourrissons, enfants, adultes, femmes enceintes, travailleurs, sportifs... nous sommes tous à risque ! **Il est important de se protéger, même quand la chaleur est de courte durée.**

Pour se préparer aux épisodes de fortes chaleurs, **Santé publique France** rappelle les conseils simples à adopter par tous.

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...);
- Evitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- Consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer.

En voiture et lors de longs trajets :

- Pensez à emporter de l'eau et un brumisateur pendant les trajets en voiture ;
- Arrêtez-vous régulièrement pour vous reposer et vous rafraîchir ;
- Sur certaines aires d'autoroute des fontaines à eau ou des zones de brumisation sont mis à votre disposition ;
- Si possible, décalez votre trajet aux heures les moins chaudes ;
- Ne jamais laisser une personne seule dans une voiture, surtout un enfant car la température dans l'habitacle peut augmenter très vite



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15